Nations Unies A/77/142

Assemblée générale

Distr. générale
28 juin 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Demande d'inscription d'une question subsidiaire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux : élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général

1. Dans une lettre datée du 30 mai 2022, le Greffier adjoint de la Cour internationale de Justice a informé le Secrétaire général du décès du juge Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil), survenu le 29 mai 2022, et l'avisant qu'un siège était désormais vacant à la Cour.

2. Le juge Cançado Trindade était membre de la Cour depuis le 6 février 2009. Comme il avait été réélu le 6 février 2018, son dernier mandat aurait expiré le 5 février 2027.

3. Dans une note du 6 juin 2022 (S/2022/453), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'un siège était devenu vacant à la Cour. Le 22 juin 2022, le Conseil a adopté la résolution 2638 (2022), dans laquelle il a décidé que l'élection au siège devenu vacant aurait lieu le 4 novembre 2022.

4. La liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale (A/77/50) ne comporte aucune question subsidiaire concernant l'élection de membres de la Cour internationale de Justice. Le Secrétaire général juge donc nécessaire d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée, en application de l'alinéa g) de l'article 13 du Règlement intérieur de celle-ci, au titre du point 116 intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux », la question subsidiaire intitulée « Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice ».

22-10193 (F) 290622 300622